



COMPTE RENDU DE REUNION DU 30/11/2011

Etaient présents pour l'administration : Mr. AYMERIC, directeur de cabinet du Ministre, Mr. SCHMITT conseiller Technique, Mr FERRAND conseiller Social ainsi que Madame DEBAR pour la DGITM (direction d'emploi)

Représentants syndicaux : Jacques DOTU, Laurent DEGUISNES, Angéla ESON, X BROCHARD, Pascal ESNAULT et Marc ARBIOL

Préambule de M.AYMERIC : Il a été rappelé que le ministre est attaché au « corps » des CTT et qu'il y a nécessité de maintenir une régulation et un contrôle fort. C'est une mission imposée par les textes européens et qui, de plus, est demandée par la profession.

Les CTT représentent le « bras » armé du ministère et il est hors de question de se passer d'eux.

Toutefois M.AYMERIC nous déclare que dans le cadre de la politique engagée par l'état, il y a nécessité de diminuer le nombre de corps. Il nous laisse entendre que nous ne sommes pas réuni pour remettre en cause la fusion qui est, selon lui, inéluctable mais pour trouver des solutions afin de mieux valoriser les fonctions de CTT. Il insiste sur le fait qu'il est nécessaire de conserver la spécificité des missions des CTT et qu'il faut maintenant examiner les aspects formation, recrutement et rémunération. La parole a ensuite été donnée aux différentes O.S qui ont fait part une à une de leurs demandes.

F.O précise que si la fusion est inéluctable, alors il convient d'avertir que la perte des compétences risque dans le corps fusionné d'être tout aussi inéluctable. Nous assurons des missions plus contraignantes que les autres avec moins de reconnaissance, primes à peine supérieures et possibilité d'évolution moindre. Il faut une revalorisation réelle. Qu'avez vous à proposer aux agents pour qu'ils restent dans le corps des CTT ?

UNSA précise qu'il faut que l'administration prenne des engagements écrits sur le maintien des ETP dédiés au contrôle (490 selon M.AYMERIC), sur la formation et le recrutement. Il faut reprendre le décret notamment sur les contrôles hors normes et rajouter « sur la base du volontariat ». Il faut également un engagement sur la gestion du « stock » en cas de recrutement à BAC +2 donc au second niveau de grade pour le nouveaux entrants. Il ne faut pas brader le Corps ce qui est en train de se produire par manque de revalorisation par rapport aux SA. La demande de départ dans le corps des SA est actuellement en hausse.

CGT précise qu'à l'instar des informaticiens, il faut créer une prime spécifique aux missions de contrôle ou une revalorisation substantielle de la PFR. Elle confirme son accord avec les éléments apportés par les autres O.S

Pour enfoncer le clou F.O évoque la liste des promesses non tenues. La DRH a réalisé son projet de fusion avec comme super argument la cotation PFR revalorisée pour les CTT ce qui n'est pas le cas puisque les SA ont la même et ont proportionnellement été plus revalorisé que les CTT. Il y a une différence d'augmentation des primes entre les SA et les CTT à l'avantage des SA. Il a été porté à la connaissance de Directeur de cabinet les conclusions des différents rapports (MASSIN CEDIP....) - Rappel également de la revalorisation donnée à 178000 policiers et gendarmes donc 490 C.T.T c'est possible.

A l'issue de ce tour de table M. AYMERIC a indiqué qu'en tant que représentant du Ministre il ne peut et ne veut pas que le « Corps » des C.T.T se vide. Il y a un réel besoin d'une filière contrôle compétente. Il faut travailler dans le cadre de la fusion des corps. Il faut une différenciation plus forte entre les SA et les CTT.

La DGITM a quant à elle souligner qu'il fallait voir comment on pouvait revaloriser la filière afin d'éviter les « hémorragies ». Il faut agir sur plusieurs leviers dont le statutaire et l'indemnitaire. La DGITM souhaite elle aussi pérenniser la fonction et bien identifier la filière contrôle des transports.

M.FERRAND à lui indiqué que la revalorisation financière ne pouvait se faire que sur la PFR. Il faut hausser la cotation des missions de contrôle. L'idée est de passer à un recrutement au 2è niveau de grade. Plus la cotation PFR sera haute, plus le corps restera pérenne. Mais il ne faut pas que les missions de contrôle soit trop revalorisées sinon un agent qui souhaiterait en sortir aura une perte de rémunération conséquente.

Cette dernière phrase a soulevée un tollé unanime des représentants syndicaux. Nous avons rappelé à M. FERRAND que si un agent quitte les missions de contrôle, c'est un choix personnel et il sait à quoi il s'engage.

M.SCHMITT a ensuite résumé en déclarant qu'il faut une attractivité de la fonction – revalorisation de la PFR ou prime spécifique - et rappeler aux DREAL les règles de gestion des CTT afin qu'ils ne fassent pas n'importe quoi dans les régions.

En conclusion M.AYMERIC a rappelé qu'il y a une volonté du Ministre pour que les fonctions de contrôle soient exercées dans de bonnes conditions. Nos interlocuteurs se sont engagés à adresser un courrier commun à l'attention du Secrétariat Général afin d'une part de demander le maintien des effectifs liés aux missions, de rappeler aux DREAL les règles de gestion de ces effectifs et enfin de demander une revalorisation de la spécificité du métier de contrôleur des transports soit par une augmentation de la cotation fonction PFR ou la création d'une prime spécifique liée aux missions de contrôle.